Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-200054880-20260608-44_2026-DE

La Chapelle du Lou du Lac

Date de convocation :
29 mai 2026

Convocation affichée le :
29 mai 2026

Compte rendu affiché le :
8 juin 2026

Nombre de membres :

Effectif légal : **19**

En exercice : **19**

Présents : **17**

Votants : **19**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE DU LOU DU LAC

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle du Lou du Lac, s'est réuni à la mairie en séance publique, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Fabrice HERVIOU, Maire de la commune de La Chapelle du Lou du Lac.

Etaient présents :
HERVIOU Fabrice, HERVIOU Patrick, BOUILLET Isabelle, POTTIER Isabelle, GAUTIER Alain, EON Marie-Noëlle, DAUGAN Yannick, DENIZAN Bertrand, LOUISFERT-GAUTIER Sandrine, VISSET Cécile, BUSSON Sylvain, POULAIN Alan, LEFEUVRE Olivier, PERCHEREL Linda, SAUDRAIS Marina, DESPRES Nadège, AUVÉ Fabrice

Etaient Excusés : ROUAULT Yves (pouvoir à F. HERVIOU), DAY Estelle (pouvoir à N. DESPRES),
Absents :

Un scrutin a eu lieu, M. EON Marie-Noëlle, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Modification de la composition de la commission Urbanisme et Voirie (2026-44)

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération n°35-2026 du 9 avril 2026 visant à la mise en place des commissions communales.

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Patrick HERVIOU, intéressé pour intégrer cette commission ne s'était pas positionnée au moment du vote. Il propose à l'assemblée de modifier la composition de cette commission en y intégrant M. Patrick HERVIOU.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire :
Modifie la composition de la commission Urbanisme et Voirie qui sera désormais composée de la manière suivante :

Désignation	*Membres*	*Attributions de la commission*
Urbanisme et Voirie	*Isabelle BOUILLET,* *Patrick HERVIOU* ***Yves ROUAULT,*** *Alain GAUTIER,* *Linda PERCHEREL,* *Fabrice AUVÉ,*	*PLU* *Voirie* *Réseaux* *Travaux correspondants*

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Le Maire
Fabrice HERVIOU

Transmis au représentant de l'état le : 08/06/2026 Reçue en Préfecture le : Notifiée le :	Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L2131.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. A la Chapelle du Lou du Lac, le 08/06/2026